

Article

« La loi de position ou de l'explication en phonologie historique »

Yves-Charles Morin

Revue québécoise de linguistique, vol. 15, n° 2, 1986, p. 199-231.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/602567ar>

DOI: 10.7202/602567ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

LA LOI DE POSITION OU DE L'EXPLICATION EN PHONOLOGIE HISTORIQUE.

Yves-Charles Morin

J'aimerais dédier ici à la mémoire d'une amie qui s'est consacrée à ce qu'elle appelait 'la linguistique théorique', et qui constituait pour elle essentiellement une recherche des explications profondes des lois gouvernant le langage, ces quelques réflexions sur un sujet qui me tient à cœur depuis déjà très longtemps.*

1. La loi de position en diachronie

Bien que la loi de position soit souvent mentionnée dans les descriptions traitant de l'évolution du français (y compris celle des français régionaux), je n'en ai trouvé de formulations relativement précises que dans celles de Fouché (1935b, p. 46) et de Straka (1981, p. 203), que nous utiliserons ici dans la discussion.

Ces deux auteurs notent, dans des termes semblables, que le timbre des voyelles en français va tendre à se distribuer en fonction de la 'position' de ces voyelles dans le mot :

«En ancien français, le timbre de ces voyelles [l'auteur parle des voyelles orales accentuées] dépendait de deux choses : de la nature des voyelles latines ou germaniques qui étaient à leur origine (raison étymologique) ou de l'action exercée par les consonnes suivantes (raison phonétique). À partir de la fin du XV^e siècle et surtout du XVI^e intervient la «loi de position». Le timbre des voyelles accentuées, autres que *a*, va dépendre en grande partie du caractère ouvert ou fermé de la syllabe... Cette loi a bouleversé l'ancien système. Mais elle ne s'est pas imposée en un jour. Ce n'est que progressivement qu'elle a agi... C'est que la loi de position est toujours en train d'agir et n'a pas encore

*Cette recherche a été faite dans le cadre d'un projet subventionné par le Conseil de recherches des sciences humaines du Canada et par le ministère de l'éducation du Québec (F.C.A.R.). J'aimerais remercier ici Mme Louise Dagenais ainsi que MM. Bernard Moreux, Rajendra Singh et Georges Straka pour leur commentaires d'une version antérieure de cet article. Il est utile de préciser que je suis seul responsable des erreurs et omissions qui ont pu se glisser dans ce texte et de l'interprétation des données à laquelle ces derniers ne souscrivent pas nécessairement.

épuisé ses possibilités. Ce n'est que peu à peu qu'elle parvient à triompher des obstacles qui la gênent...» (Fouché 1935b, pp. 46-47).

«Depuis le XVI^e siècle, l'ancien principe étymologique qui réglait la qualité des voyelles au moyen âge a commencé à céder à un principe phonétique qui consiste en une répartition mécanique des timbres ouvert et fermé des voyelles E, O et OE selon leur position dans le mot. On parle de «lois de position» qui régiront désormais cette distribution des timbres ... Ces lois de position ne se sont cependant pas entièrement imposées antérieurement à l'époque qui nous intéresse (ni même jusqu'à présent) et, au cours des six ou sept décennies qui constituent cette période de l'histoire du français, on a vu plus d'un écart de ces lois [...] céder à la pression de celles-ci.» (Straka 1981, pp. 203-204).

On peut distinguer, pour la formulation de la loi, trois positions : 1) sous l'accent devant consonne, 2) en finale absolue, et 3) en position inaccentuée (Straka (1981), p. 203, parle plutôt de première, de deuxième et de troisième lois de position). Les voyelles auraient tendance à s'ouvrir dans la première position, par exemple le [e] du moyen français devient [ɛ] : *mer* [mɛr] > [mɛr]. Elles auraient tendance à se fermer dans la seconde, par exemple, le [ɔ] devient [o] : *mot* qui se prononçait initialement [mɔt], puis [mɔ] après la chute de la consonne finale,¹ devient [mo] dans le parler parisien vers le début du 19^e siècle (Straka 1981, p. 208). En ce qui concerne leur évolution dans la troisième position, les avis des différents auteurs sont moins nets et parfois contradictoires, ainsi que nous verrons.

La plupart des auteurs précisent aussi que certaines consonnes peuvent avoir une influence contraire à celle de la loi de position sur l'évolution du timbre des voyelles. Ainsi Dauzat (1930, p. 108) mentionne que [s] et [z] ferment une voyelle précédente, tandis que Fouché (1935) précise que l'influence de la consonne [s] ne vaut que pour une certaine période, mais que par la suite, elle perdra sa propriété de consonne fermante.

Dans un article récent, Valdman (1978) remet en question la validité de cette loi, au moins pour le français contemporain, où l'on ne note aucun indice d'une tendance à fermer la voyelle [ɛ] à la finale absolue dans le français populaire parisien, par exemple. Au contraire, la distribution des

1. La consonne finale de tels mots a pu se maintenir plus ou moins longtemps selon les régions et les niveaux de langue. Elle est attestée dans la prononciation décrite par les grammairiens du 16^e siècle, en particulier, ceux qui sont originaires des régions de l'Ouest (Lanoue, vraisemblablement, Pelletier du Mans, etc; cf. Thurot 1881), des régions où l'on continue souvent à la prononcer dans les dialectes contemporains, et quelquefois dans les parlers régionaux modernes (par exemple en Touraine, dans la région du Mans, en Vendée, et quelquefois en Bretagne romane; cf. Morin 1983b).

timbres dans certains parlers régionaux du nord de la France permet de penser que l'évolution du timbre des voyelles dépend plus de leur longueur que de leur 'position' dans le mot (quelle que soit la formulation de ce concept).

Nous examinerons ici un sous-ensemble des changements historiques de timbre des voyelles en position accentuée (en excluant régulièrement les voyelles issues des diphtongues de l'ancien français) qui nous permettra de préciser l'hypothèse précédente : les changements de timbre des voyelles dans l'histoire du français dépendent beaucoup plus de leur longueur (en moyen français) que de leur position dans le mot. Cette hypothèse, bien sûr, devra par la suite être confrontée à l'ensemble des voyelles du français. Elle n'exclut pas non plus que, dans certains cas, il existe une certaine corrélation entre les changements de timbre et la 'position' de la voyelle. Nous essaierons de montrer, cependant, que dans ces cas, ce n'est pas vraiment la position qui est le facteur déterminant, mais plutôt les différences de longueur phonétique associées à ces positions, lorsque, par exemple, les voyelles sont phonétiquement plus brèves en syllabe fermée qu'en syllabe ouverte.

Dans les sections qui suivent nous préciserons la forme que différents auteurs ont donné à cette loi, la définition des 'positions' (§ 2), les voyelles soumises à la loi (§ 3), la période pendant laquelle la loi agit (§ 4) et enfin son caractère explicatif (§ 5). Nous montrerons alors (§ 6) que ces mêmes faits s'expliquent beaucoup plus naturellement comme le résultat de changements associés à la durée phonétique des voyelles.²

2. La loi de position diachronique a une contrepartie synchronique puisqu'à un moment donné dans l'histoire du français, on peut décrire — en partie — la distribution des voyelles [e] et [ɛ], [o] et [ɔ], etc, en fonction de leur position dans le mot. Dans la mesure où la loi de position diachronique correspond à un changement incomplet ou en cours, la 'loi de position synchronique' a nécessairement une formulation beaucoup plus complexe. Par exemple, la généralisation voulant que les voyelles moyennes accentuées soient ouvertes devant consonne articulée ne vaut que pour la paire [e] : [ɛ] puisque l'on peut opposer ailleurs *Saône* [so:n] à *(il) sonne* [sɔn] et *jeûne* [ʒø:n] à *jeune* [ʒœn] dans le français de nombreux parisiens; par contre devant un [r] final, la généralisation est valable pour toutes les voyelles moyennes, car on n'observe dans ce cas que [ɛ], [œ] et [ɔ]; etc.

De nombreux auteurs ont noté que la 'loi de position synchronique' est 'grossièrement inexacte' pour le français officiel si l'on admet une distribution selon laquelle les voyelles ouvertes [ɛ, œ, ɔ] sont en syllabe fermée et les voyelles fermées [e, ø, o] en syllabe ouverte (par exemple, Valdman 1978 ou Casagrande 1983), par exemple *fait* [fɛ], *saute* [so:t], *meute* [mø:t]. Confrontés à ces écarts deux solutions sont possibles : i) restreindre la loi de la position à sa dimension historique (la loi décrit une tendance générale d'une évolution incomplète et qui a pu être contrariée par des facteurs non phonétiques, comme par exemple, l'influence de la graphie; cf.

2. Les positions

Nous examinerons successivement ici les définitions des positions correspondant aux voyelles accentuées (§ 2.1) et non accentuées (§ 2.2).

2.1 *Position accentuée*

Si tous les auteurs qui invoquent cette loi distinguent les mêmes positions accentuées, leur formulation peut dans certains cas impliquer des différences importantes quant à la forme même de la loi.

Straka (1981, p. 204) définit les positions comme nous avons fait ici, en parlant de voyelles ‘accentuées et placées devant une consonne qui se prononce’ pour la première position et de voyelles ‘accentuées et non suivies d’une consonne prononcée’ pour la deuxième.³ Les autres chercheurs font plutôt appel à une distinction entre ‘syllabe fermée’ et ‘syllabe ouverte’ (Dauzat (1930),⁴ Fouché (1935b) p. 46, Delattre (1951) p. 21, (1959), Valdman (1978), Matte (1982) p. 135).

Fouché 1935b, Malmberg 1941), ii) proposer une distribution plus spécifique pour chaque voyelle moyenne.

On trouvera cette deuxième solution dans une série d’études récentes et très intéressantes sur les français régionaux du sud de la France (Rochet 1982, Moreux 1985), où il est montré que l’on peut décrire de manière relativement précise la distribution du timbre des voyelles moyennes dans ces parlers.

Concernant l’utilisation du nom de ‘loi de position’ pour décrire une distribution synchronique des couples de voyelles, et le plus souvent des couples [e]:[ɛ], [ø]:[œ], et [o]:[ɔ], M. Georges Straka me fait savoir, dans une communication personnelle, que «c’est bien cela qu’il s’agit dans mon étude de 1981, p. 203.» Il n’en demeure pas moins que cette étude concerne les changements historiques responsables de «la formation de la prononciation française d’aujourd’hui», et qu’en particulier l’on y décrit des changements historiques dans le timbre des voyelles en ces termes : «on a vu plus d’un écart de ces lois [de position] — une voyelle fermée en position antéconsonantique ou une voyelle ouverte en finale absolue — céder à la pression de celles-ci» (p. 204).

3. En fait, Straka ajoute entre parenthèses d’autres formulations de la loi de position, et en particulier ‘en syllabe entravée’ et ‘en syllabe libre’, c’est-à-dire ‘en syllabe ouverte’ et ‘en syllabe fermée’, si on adopte la définition proposée par Marouzeau (1961). Ces différentes formulations ne sont équivalentes que pour les variétés de français moderne qui ne prononcent plus le *e* postonique de l’ancien français, cependant. Dans la discussion qui suivra, nous retiendrons seulement la première formulation de cet auteur, de façon à simplifier la présentation.

4. Dauzat parle d’abord de ‘voyelle suivie d’une consonne implosive’ (p. 86) pour la première position — qui implique alors une syllabe fermée, puis de ‘voyelle entravée’ (p. 108).

Pour les variétés de français moderne du nord de la France, ces deux formulations sont équivalentes. Elles ne le sont plus lorsqu'on invoque la loi de position pour des parlers ayant des voyelles postoniques inaccentuées (l'ancien et le moyen français, ainsi que de nombreux français régionaux du Sud). Dans la formulation adoptée par Fouché, par exemple, la voyelle accentuée de mots comme *père* n'est pas en syllabe fermée, donc échappe à la loi de position aussi longtemps que le *e* final est prononcé. C'est la raison pour laquelle il est amené à dire que «le mot *père* qui avait un *é* fermé en moyen-français a commencé à prendre un *è* ouvert à partir du moment de la chute de *ə* final» (p. 46).⁵ La formulation de Straka, par contre, n'impose aucune restriction chronologique, l'ouverture du [e] pouvant se faire avant ou après la chute du [ə] final, puisque l'ouverture ne dépend que de la présence d'une consonne suivante.⁶

C'est cette dernière formulation que l'on doit préférer pour rendre compte de certains des changements historiques observés dans cette position dans les français régionaux du Sud, et en particulier de Toulouse. Séguy (1950 [1978, p. 39ss])⁷ observe que dans cette variété de français, les [e] fermés du languedocien, et les [ø, o] fermés du français central se sont régulièrement ouverts devant consonne, en particulier dans des mots comme *tèque* [tɛkə] 'cosse des légumineuses' (calque d'un mot languedocien ayant un [e] fermé), *chaude* [ʃɔdə], *fameuse* [famœzə]. Le même argument vaut pour un grand nombre de français méridionaux où les [ə] finals se prononcent (Durand 1976, Rochet 1982, Moreux 1985).⁸

5. Plus tard, Fouché (1958, p. 247ss) adoptera une autre position correspondant à celle de Straka ci-dessus, mais sans jamais utiliser le terme 'loi de position'.

6. Matte (1982, p. 135) fait appel à la loi de position pour rendre compte de l'ouverture de [e] proto-gallo-roman en ancien français dans des mots comme *lettre*, tout en adoptant une formulation syllabique de cette loi. Il est cohérent avec lui-même en proposant le schéma lat. *littera* > a.fr. [letrə] > fr. [letr], dans lequel l'ouverture n'est notée qu'avec la chute du [ə] final. Ce schéma cependant est anachronique, dans la mesure où l'ouverture de [e] proto-gallo-roman s'est faite avant la chute du [ə] final. Van den Bussche (1984) estime que l'ouverture s'est faite en francien au début du 13^e siècle, alors que le [ə] final s'est probablement prononcé jusqu'au 15^e siècle (Fouché (1958), p. 524, mais cf. Banitt (1972) p. 75 qui voit dans certaines graphies inverses la possibilité que [ə] ait pu disparaître dès le 13^e siècle).

7. Séguy n'utilise pas le terme de 'loi de position', mais sa description de la loi est très claire : «si la voyelle est suivie d'une consonne sensiblement articulée, le timbre est ouvert; si la voyelle n'est suivie d'aucune consonne sensiblement articulée, le timbre est fermé.»

8. Dans un article concernant l'ouverture (d'un sous-ensemble) des [e] du moyen français, Anne Mc Laughlin (1983a) consacre 70% de son texte à établir que le [ə] final était amuï avant

2.2 *Position inaccentuée*

En position inaccentuée les effets de la loi de position sont loin de faire l'unanimité des descripteurs, car il est encore plus difficile d'isoler l'évolution phonétique des effets de l'analogie ou de l'influence de la graphie dans cette position.

Straka (1981, p. 204), par exemple, voit (avec d'autres bien avant lui) une tendance à la fermeture des [ɛ] et [œ], et une ouverture des [o] dans ce cas. Les descriptions faisant appel à une formulation syllabique de la loi de position semblent admettre les mêmes effets en position inaccentuée qu'en position accentuée : les voyelles s'ouvrent en syllabe fermée et se ferment en syllabe ouverte, sauf peut-être pour [ɔ] en syllabe ouverte, qui n'aurait pas tendance à se fermer.

Si encore une fois, l'on examine la formulation que doit prendre la loi de position dans les parlers méridionaux, il apparaît que la distribution des timbres en position non accentuée dépend non seulement de la structure syllabique, mais aussi de la présence possible d'un [ə] dans la syllabe suivante. Ainsi les données présentées par Rochet (1982) pour le français régional de Bordeaux montrent que les voyelles moyennes non accentuées sont typiquement ouvertes en syllabe fermée, par exemple, [ɛ] *xagéré*, *h[œ]rter*, *c[ɔ]rsage*, ou en syllabe ouverte suivie d'une syllabe contenant un [ə] (dont l'élision est plus ou moins facultative), mais fermées dans les autres syllabes ouvertes. Ceci conduit par exemple aux alternances suivantes : *donne* [dɔnə], *donner* [done], *donnerai* [dɔnəre] ~ [dɔnre]; *fausse* [fɔsə], *fausser* [fose], *fausseté* [fɔsəte].

Si l'on décide, avec Selkirk (1978), d'appeler 'pied' une combinaison formée d'une syllabe suivie, le cas échéant, d'une syllabe contenant la voyelle [ə], on peut dire qu'en règle générale, les voyelles moyennes des français méridionaux se sont ouvertes dans un pied fermé (c'est-à-dire qui

cette ouverture, sans noter qu'à priori les deux phénomènes sont indépendants, comme le montre la formulation de Straka de la loi de position. Dans une mise au point ultérieure, Mc Laughlin (1983b, p. 64) précise qu'elle a «soutenu la proposition que la syllabe fermée, entre le 16^e et le 19^e siècle [c'est l'auteur qui met en italiques], est une condition nécessaire [c'est moi qui mets en italiques] à l'ouverture des [e] accentués [c'est l'auteur qui met en italiques], et cette proposition n'est pas une hypothèse, encore moins une prémisse, mais la description d'un état de fait : tous les [e] accentués qui se sont ouverts entre le 16^e et le 19^e siècle étaient en syllabe fermée.» Dire qu'un événement est la 'condition nécessaire' à la réalisation d'un autre parce qu'il lui est antérieur me semble être un cas classique de *post hoc, ergo propter hoc* (cf. aussi § 5, plus bas).

contient, soit une seule syllabe fermée, soit deux syllabes), et se sont fermées dans un pied ouvert (c'est-à-dire qui ne contient qu'une syllabe ouverte) aussi bien sous l'accent qu'en dehors de l'accent (cf. cependant les travaux de Moreux pour une analyse des exceptions à cette tendance générale).

2.3 *Forme générale*

Si l'on devait proposer une formulation simple de la loi de position pour le français parisien, on pourrait facilement adopter la formulation précédente. Cette formulation aurait probablement le même taux de succès que les formulations antérieures — mais aussi la même proportion d'exceptions (elle décrit relativement bien la formation de la distribution [e] : [ɛ] et relativement mal celle des autres voyelles moyennes, comme nous verrons; cf. aussi Selkirk 1978, Tranel 1984a, 1984b, 1984c, 1985). Nous ne nous attarderons pas à ce problème, cependant, dans la mesure où justement nous pensons que les généralisations adéquates pour le français parisien ne font pas intervenir la 'position' de la voyelle, mais sa longueur, et que nous nous limiterons dans cette étude à un sous-ensemble des voyelles accentuées.

3. *Voyelles soumises à la loi*

Les premières mentions de la loi de position n'excluent explicitement aucune voyelle (Dauzat (1930) p. 86, Delattre (1951)), ou seulement les voyelles basses [a] et [ɑ] (Fouché 1935, p. 46); les analyses plus récentes restreignent la loi aux voyelles moyennes (Delattre 1966, Valdman 1978, Straka 1981, Matte 1982, Rochet 1982, Casagrande 1983, Moreux 1985). Lorsque Dauzat note des distinctions pour les voyelles hautes /i, y, u/, elles sont apparemment de nature allophonique : «Pour /i, y, u/ l'effet fermant produit par la loi de position est peu sensible» (p. 110). Après lui, il ne sera plus fait état que de distinctions de timbre phonologiquement contrastives.

On notera que dans les diverses formulations de la loi de position, la forme du changement (ouverture des voyelles accentuées dans la première position, fermeture dans la deuxième) et la nature des voyelles affectées constituent deux paramètres indépendants. Ce sont les conditions historiques spécifiques qui font que seules les voyelles moyennes font l'objet de cette loi en français central (et pour l'existence desquelles on peut certainement proposer des explications). Il n'y a rien dans la forme de ce changement qui dépende essentiellement de la nature des voyelles affectées, comme on l'observe très bien dans la formulation de Dauzat qui précise que la loi de

position est 'peu sensible' pour les voyelles hautes. On observe d'ailleurs dans des parlars très voisins du français central, en particulier au Québec, une série de changements historiques ayant la même forme mais qui affecte aussi les voyelles hautes et les voyelles basses.

Dans le parler de Montréal, la distribution du timbre des voyelles moyennes accentuées est semblable à celle du français central, et s'expliquerait donc aussi par la loi de position. La distribution des voyelles hautes accentuées dans ce parler — en excluant les emprunts à l'anglais (cf. Gendron (1966) et, plus spécifiquement pour Montréal, Dumas (1981)), relève du même type de conditionnement : l'on note des [I, Y, U] ouverts dans la première position (sauf normalement devant [r, v(r), z, ʒ]), par exemple *vite* [vIt], *puce* [pYs] ou *coupe* [kUp], mais des [i, y, u] fermés dans la deuxième, par exemple *vie* [vi], *pus* [py], *coup* [ku]. On pourrait donc décrire l'évolution du français à Montréal en disant que la loi de position vaut non seulement pour les voyelles moyennes, mais aussi pour les voyelles hautes.

De la même manière, l'évolution de la distribution des voyelles [a] et [ɑ] dans le français de Montréal ressemble à celle des voyelles [ɔ] et [o]. Antérieurement, [ɔ] et [o] s'opposaient aussi bien dans la première position, par exemple *sotte* [sɔt] et *saute* [sɔt], que dans la deuxième, par exemple *sot* [sɔ] et *saut* [so] (et probablement aussi à *sots* [so]). L'opposition se maintient dans le premier cas, mais disparaît dans le second lorsque les [ɔ] deviennent [o] en finale de mot, en particulier dans *sot* qui devient [so]. Le même type de changement vaut pour [a] et [ɑ] dans le français de Montréal. Les deux voyelles devaient s'opposer antérieurement aussi bien dans la première position, par exemple *mat* [ma] et *mât* [ma] (ou [mɑ]), que dans la seconde, par exemple *mate* [mat] et (*il*) *démâte* [demāt] (ou [demɑt]), comme c'est encore le cas dans les parlars parisiens conservateurs. Par la suite les [a] en finale de mot sont régulièrement devenus [ɑ] (ou [ɔ]), conduisant à la perte d'opposition de mots tels que *mat* et *mât*, ceux-ci se prononçant maintenant de la même manière [ma] (ou [mɑ]). On pourrait donc voir dans ce changement historique une manifestation de la loi de position (par sa forme) valable cette fois pour les voyelles basses, en faisant l'équation entre 'postériorisation' pour les voyelles basses et 'fermeture' pour les autres.

Ce genre de neutralisation de l'opposition [a]:[ɑ] en faveur de [ɑ] en finale de mot n'est pas exceptionnel dans les dialectes français. On le retrouve par exemple dans certains parlars de l'Ouest, en particulier dans ceux du Marais Vendéen (Svenson 1959) où l'on a maintenu l'opposition

historique entre /a/ et /a / devant consonne, par exemple *chasse* [ʃās] : *châsse* [ʃās], mais non en finale d'énoncé où seul [ā] est possible : (*ver*)*glas* [glā], *là* [lā].

Plus généralement, on peut rapprocher la loi de position de cette observation typologique bien connue que l'évolution du timbre des voyelles peut dépendre de la nature des syllabes (ou des pieds) dans lesquelles elles se trouvent. On en notera ici un autre exemple dans un dialecte un peu plus éloigné du français central. Les alternances suivantes du parler picard de Mesnil-Martinsart (Flutre 1955) : [se] 'sec' : [sɛ-k] 'sèche', [gru] 'gros' : [grɔs] 'grosse', [mɛ̃tœ] 'menteur' : [mɛ̃tœ-s] 'menteuse', [bo] 'bas' : [bas] 'basse', [bo] '(il) bat' : [bat] 'battre', mettent aussi en évidence une fermeture des voyelles en finale de mot.

4. Période de validité

Il est difficile de dégager un concensus précis en ce qui concerne la période pendant laquelle se serait manifestée la loi de position.

Matte (1982) la fait remonter au moyen français, et inclut des changements qui d'après Van den Bussche (1984, p. 47) auraient commencé à la fin du 11^e siècle pour atteindre le français du Centre au début du 13^e siècle.

Pour Dauzat (1930, p. 108), «la loi de position s'affirme avec une intensité qui atteint son maximum au 16^e siècle.» Il précise un peu plus loin que le [e] de l'ancien français primitif devient [ɛ] sous l'influence de cette loi dans des mots comme *creste*, avant que le [s] ne s'amuisse en provoquant son allongement en [ɛ̃]. On admet généralement que les [s] préconsonantiques se sont amuïs bien avant le 13^e siècle. Le début de la loi de position serait donc antérieur à cette date.

Fouché (1935b) propose une date plus tardive pour sa naissance : «à partir de la fin du 15^e siècle et surtout du 16^e intervient la 'loi de position'» (p. 46) et précise «que la loi de position est toujours en train d'agir» (p. 47). Dans son analyse, toutes les voyelles de type *e* se sont fermées en finale pour devenir [e]; ce ne serait que par réaction savante que les terminaisons graphiques *-ai*, *-et*, *-êt* s'ouvriraient plus tard pour donner une voyelle intermédiaire entre [ɛ] et [e]. Il ne commente pas spécifiquement le sort des voyelles orthographiées *ô*, *au* en syllabe fermée, mais elles apparaissent dans un tableau où leur timbre fermé est justifié par des 'raisons orthographiques'.

Pour Straka (1981), ce ne serait que «depuis le 16^e siècle [que] l'ancien principe étymologique qui réglait la qualité des voyelles au moyen âge a commencé à céder à un principe phonétique ... [qu'on appelle les] 'lois de position'» (p. 203). Cependant, il précise un peu plus loin que «la 2^e loi de position avait joué dans les mots et les formes en *-ai* dès le 12^e siècle», tandis que «la loi de position ne semble avoir commencé à agir ... que relativement tard» pour les mots en *-et* et *-ait* (p. 210), au 17^e siècle selon le témoignage des grammairiens qu'il cite. Si ces voyelles sont ouvertes en français moderne, il faudrait y voir autant l'influence analogique des pluriels pour les noms et adjectifs et des 1sg/2sg pour les temps des verbes qui se terminaient par *-s* que celle — plus tardive — de la graphie qu'invoquait Fouché.

Dans la mesure où l'on peut faire un résumé des positions de ces auteurs, on pourrait dire que la loi de position serait valable depuis les 15^e-16^e siècles pour l'ensemble des voyelles moyennes, mais elle aurait pu se manifester plus tôt, dès le 12^e siècle pour les voyelles moyennes du type *e*. Elle aurait pu être freinée ou renversée par analogie avec d'autres formes ou par des réactions savantes.

5. La force explicative de la loi de position

5.1 Explications en linguistique historique

Comme la plupart des lois historiques, la loi de position a au moins deux aspects : une description du cours des événements qui ont mené d'un état à un autre, et une hypothèse sur les causes du changement qu'elle décrit (cf. Lass 1980, p. 1ss).

Une chronique des événements est simplement un dossier historique. Par exemple, elle établit que le [e] accentué du moyen français est régulièrement devenu [ɛ] en français moderne dans des mots comme *mer*, *tel*, *mère* ou *telle*, mais non dans les mots *blé*, *nez*, ou *fée*. On peut regrouper ces faits en notant que le [e] accentué s'ouvre lorsqu'il est suivi d'une consonne, mais non dans les autres cas. On peut aussi noter qu'au moment où le changement se produit les consonnes qui suivent [e] accentué sont finales de mot dans le français central. Voilà une bonne description factuelle.

Bien sûr, on peut vouloir expliquer ces faits. Est-ce que l'ouverture du [e] est liée à la présence d'une consonne qui suit ou à l'environnement métrique (nature de la syllabe ou du pied où il se trouve)? Dépend-elle de l'accentuation? Pourquoi est-elle limitée aux voyelles moyennes? S'inscrit-elle dans

un changement global du système phonologique? ... Aussitôt que l'on se pose ces questions on est amené à faire des hypothèses, et pour les tester il faut examiner des faits nouveaux, et voir si les mêmes causes ont les mêmes conséquences ailleurs dans la langue, ou dans d'autres langues (il s'avère que différents dialectes d'une même langue constituent souvent un excellent moyen de contrôler des hypothèses, puisque les conditions originales sont relativement semblables à celles de la langue à partir de laquelle celles-ci ont été formulées).

C'est ainsi que des trois hypothèses suivantes : le [e] s'ouvre parce que i) il est dans une syllable fermée, ii) il est suivi d'une consonne, iii) il est dans un pied fermé, même si celles-ci sont relativement équivalentes pour décrire les faits du français central, la première est la moins explicative et la dernière la plus explicative, dans la mesure où l'on cherche à attribuer les mêmes causes à des changements semblables dans différentes variétés de français.

Mais est-ce qu'on explique vraiment les faits en notant simplement que les mêmes conditions sont régulièrement suivies des mêmes conséquences? Pour de nombreux linguistes, il faut que les changements soit 'explicables' à partir d'autres principes, et on peut distinguer alors deux grandes tendances : 1) la nécessité d'avoir une interprétation phonétique des régularités (cf. Ohala 1983) ou 2) la nécessité d'avoir une interprétation dans un cadre théorique plus général (cf. Foley 1977, ou Kaye, Lowenstamm & Vergnaud 1985), explications qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement incompatibles.

5.2 Explications associées à la loi de position

Compte tenu de sa popularité, il est surprenant de noter les limites de la valeur de la loi de position, tant du point de vue descriptif que de celui des explications phonétiques ou théoriques.

En effet, même en admettant la chronique historique présentée par les auteurs précédents, on ne peut pas vraiment dire que la loi de position en rende vraiment compte.

- a) Si l'on admet avec Dauzat (1930) que l'ouverture du [e] accentué en ancien français devant un *s* implusif est une conséquence de la loi de position, par exemple dans *creste* > [krestə] > [krestə] > [krɛt(ə)], il faudra exclure le [ɔ] accentué des effets de la loi, puisqu'il se ferme dans les mêmes contextes, par exemple *coste* [kɔstə] > [kōt(ə)].

- b) Si l'on admet avec Matte (1982) que l'ouverture du [e] accentué de l'ancien français, par exemple *vert* [ver(t)] > [vɛr(t)], est une conséquence de la loi de position, il faudra exclure le [o] accentué des effets de la loi, puisqu'il se ferme dans les mêmes contextes, par exemple *lord* [lort] > *lourd* [lur(t)].
- c) Si le [e] accentué du moyen français s'ouvre bien et finit par devenir [ɛ] devant consonne articulée à partir du 16^e siècle, par exemple *échelle* [eʃelə] > [eʃɛl], les voyelles du type *o* n'ont pas toutes le même comportement pendant la même période. Le [ɔ] bref conserve son timbre, par exemple dans *botte*, en conformité avec la loi. La voyelle longue correspondante (quel que fût son timbre précis [ɔ̄] ou [ō]), cependant, se ferme ou reste fermée dans les mêmes contextes pendant cette même période, par exemple *épaule* > [epōl], *ro(o)le* > *rôle* [rōl], *drole* > *drôle* [drōl], en contradiction avec les tendances exprimées dans la formulation de la loi.
- d) Si l'on admet avec Dauzat (1930) que les diphtongues *au* et *eau* de l'ancien français (qui étaient issues des suites *al* et *el* après vocalisation du *l* implosif) sont d'abord devenues [ɔ̄] en se monophthonguant (ce qui est phonétiquement vraisemblable), et qu'elles ont été soumises à la loi de position pour devenir [o] en syllabe ouverte, par exemple dans *beau*, *chevaux* et *sauter*, comment explique-t-on alors que le même changement affecte celles qui étaient en syllabe fermée comme *aube*, *mauve* (la monophthongaison de *au* est probablement contemporaine ou postérieure à la perte du *e* final inaccentué) ou *sauf*?
- e) Si le [ɔ] final s'est bien fermé en [o] vers le début du 19^e siècle, par exemple *mot* [mɔ] > [mo], on est obligé de constater que le [ɛ] final qu'on trouve à cette époque dans des mots comme *navet(s)*, *mauvais* ou *haie* est resté ouvert en contradiction avec la loi de position.
- f) Si les terminaisons *-et* et *-ait* sont 're'-devenues [ɛ] sous l'influence des pluriels comme le veut Straka (1981, p. 209), pourquoi ces pluriels [ɛ] n'étaient-ils pas eux-mêmes devenus [e] à l'époque où [ɔ] final passe à [o]? (À cette époque, il y a longtemps que les [s] finals du pluriel n'étaient plus prononcés, et ne peuvent avoir eu d'influence directe).
- g) De plus, on est amené à prévoir un ensemble d'échappatoires en invoquant l'influence 'fermante' de [s] et [z] dans des mots comme *fosse* et *rose*, mais qui ne vaut que pour [ɔ]/[o], puisque le [e] de l'ancien et du

moyen français sont devenus [ɛ] dans ces contextes : *fesse*, *espèce*, *thèse*; et encore doit-on prévoir des exceptions pour les [ɔ] devant les [s] issus des [ts] de l'ancien français (une distinction qui s'est peut-être perdue dans le français central avant le 13^e siècle) qui eux ne sont pas 'fermants', par exemple dans *noce*.

Pour chaque exemple positif d'application de la loi de position, on peut donc trouver un exemple négatif dans un contexte semblable à la même époque : dans certains cas l'évolution de *e* mais non celle de *o* est conforme à la loi, dans d'autres, c'est le contraire.

On peut dans chacun de ces cas particuliers invoquer des explications spécifiques : 1) le changement impliqué n'est pas du ressort de la loi (par exemple, dans les cas (a) et (b) la loi n'aurait pas encore agi), 2) l'analyse doit être revue (par exemple, dans le cas (d), il n'est pas impossible que le résultat de la monophthongaison des diphtongues *au* et *eau* de l'ancien français soit une voyelle fermée en français central, et non une voyelle ouverte comme le propose Dauzat, et comme on l'observe dans certains parler occitans, cf. Dauzat (1897), p. 62), ou 3) le changement a été bloqué ou inversé par des facteurs 'extra-phoniques' : analogie, graphie, purisme (Fouché (1935b), Malmberg (1941) p. 245, Straka (1981)).

Il ne fait pas de doute que la graphie a contribué à la formation de la prononciation (cf. la thèse de Buben (1935)). Mais c'est probablement lui accorder une importance trop grande dans ce cas précis. Si la graphie a été suffisante pour conserver ou rétablir la prononciation [ɛ] dans des mots comme *navet*, *mauvais* ou *haie* (cas (e) ci-dessus), pourquoi ne l'a-t-elle pas été pour conserver le [ɔ] dans des mots comme *écho*, *mot*, *gallop* ou *croc*? Les graphies *-o*, *-oi*, *-op*, ou *-oc* en finale de mot étaient initialement utilisées seulement pour représenter le [ɔ] ouvert, exactement comme les graphies *-et*, *-ait*, *-ais* ou *-aie* représentaient le [ɛ] ouvert. Elles auraient donc dû avoir le même effet conservateur.

Il est certain aussi que les distinctions morphologiques peuvent interrompre des changements phonétiques. M. Straka (communication personnelle) suggère que les pluriels se terminant par [ɛ] dans des mots comme *navets* n'étaient pas devenus [e] à l'époque où [ɔ] final passe à [o] «parce que à cette époque, on tenait encore à opposer le pluriel et le singulier» (cf. le cas

(f) ci-dessus). Mais pourquoi alors cette influence ne vaut-elle pas pour la distinction *mot* [mɔ̃] : *mots* [mo] qui disparaît justement à ce moment?

Quant aux principes généraux, phonétiques ou théoriques, qui motiveraient l'ouverture des voyelles en syllabe fermée et leur fermeture en syllabe ouverte, ils sont en général absents ou extrêmement réduits. Ainsi Delattre (1959 [1966, p. 109]) caractérise la loi de position comme une 'loi articulatoire' et Straka (1981, p. 203) comme un 'principe phonétique' mais sans expliciter comment l'articulation ou la phonétique pourrait justifier la loi. Matte (1982, p. 135) se contentera d'une caractérisation tautologique : «toutes les voyelles mi-fermées ... se trouvant syllabe fermée s'ouvrent par réaction contre la fermeture syllabique.»

Nous entendons par explication phonétique, une explication comme celle qu'offre Kohler (1983) pour l'ouverture des voyelles devant les consonnes fortis :

«The time courses of the muscular activities and of the resulting movements are such as to produce a quick occlusion and a slow release for fortis stops and vice versa for lenis ones. From these timing measures follows a tendency towards a constant duration of vowel + stop closure, as well as reciprocal vowel and consonant lengths for lenis and fortis productions.

... this difference also extends to the opening into the vowel preceding the obstruent, as is shown by Fujimura and Miller (1979) and confirmed by the well-know sound change of long vowels not only being shortened, but also opened before fortis consonants.»

Comme on peut voir, l'ouverture des voyelles est en fin de compte reliée à la longueur de la voyelle : les voyelles brèves auraient tendance à s'ouvrir par rapport aux voyelles longues (cf. aussi Straka (1959) pour des observations en partie semblables), et ce serait parce que les consonnes sourdes sont celles qui abrègent le plus la voyelle précédente que celles-ci favorisent leur ouverture. Dans cette explication, c'est la durée vocalique qui constituerait le paramètre phonétique direct déterminant l'ouverture des voyelles plutôt que la simple présence d'une consonne fortis suivante.

5.3 *Aspects positifs de la loi de position*

Si la loi de position, malgré ses failles importantes, a connu ce succès, c'est probablement parce que sa formulation symétrique — surtout dans la variante syllabique — lui donne une forme esthétique qui fait la valeur des explications théoriques, quitte à laisser temporairement de côté les contre-exemples, pour les expliquer ensuite indépendamment.

Son succès vient probablement aussi de l'existence d'alternances morphophonologiques bien connues et très vivantes dans le parler moderne pour les voyelles moyennes, [e]~[ɛ], [ø]~[œ] et [o]~[ɔ], par exemple dans *berger* [berʒe] : *bergère* [berʒɛr], (*il*) *veut* [vø] : (*ils*) *veulent* [vœl], et *sot* [so] : *sotte* [sɔt] et dont le conditionnement synchronique ne peut être que syllabique. Elle permet donc de lier simplement l'état synchronique de la langue à son évolution historique.

Typiquement ce sont les voyelles *phonétiquement longues* et le [ɛ] qui dérogent à la loi. Dans la prochaine section nous montrerons que la distribution des timbres s'explique facilement si nous tenons compte de la durée vocalique historique, même si celle-ci n'est plus, ou presque plus phonologique en français moderne. Il apparaîtra alors que la faille descriptive fondamentale à l'origine de la formulation d'une loi aussi peu précise a probablement été de faire abstraction de la durée originale pour expliquer l'évolution du timbre. Ceci s'explique sans doute par la fausse impression que la loi est strictement phonologique et non seulement morphophonologique, dans le français parisien moderne, un dialecte qui a pratiquement perdu toutes les anciennes oppositions de longueur.

6. Évolution relative du timbre et de la durée

6.1 *Les voyelles simples de l'ancien français*

Comme nous l'avons dit précédemment, nous nous limitons ici à l'évolution des voyelles simples de l'ancien français (à l'exclusion des diphtongues), qui étaient, comme on l'admet généralement : [i, y, e, o, ɛ, ɔ, æ, a], avec un [y] issu du [ū] latin (ce dernier a cependant gardé son articulation postérieure [u] dans certains dialectes, par exemple en wallon), et [æ] issu du [a] long ou bref latin en syllabe ouverte. Nous ignorerons aussi le sort des voyelles hautes [i] et [y] dont le timbre semble ne pas avoir varié en français central (sauf devant nasale), et celui des voyelles suivies d'une consonne nasale (cf. Morin 1985b).

La distribution des six voyelles [e, o, ɛ, ɔ, æ, a] sous l'accent est relativement limitée. Les voyelles accentuées [e, o, ɛ, ɔ, a] de l'ancien français sont issues presque exclusivement des mêmes voyelles romanes en syllabe fermée (les voyelles romanes correspondantes en syllabe ouverte sont alors des diphtongues). Il s'en suit qu'en ancien français, ces voyelles sont nécessairement suivies d'une consonne (ou si l'on veut, qu'elles sont

nécessairement dans un pied fermé), cf. Walker (1981, pp. 19-21). Le continuateur de la diphtongue romane [au] modifie un peu cette distribution. On admet qu'initialement celle-ci devient [ɔ] partout en francien. On trouvera donc aussi des [ɔ] accentués en syllabe ouverte en ancien français primitif, par exemple lat. *clavu* > **clau* > *clo* [klo] et lat. *laudat* > **lauðeθ* > *loe* [lɔə]. Ces [ɔ] en syllabe ouverte, cependant, deviendront très vite [o] (au 11^e siècle selon Fouché (1958), p. 296), et subiront la même évolution que les autres [o] devant consonne, c'est-à-dire deviendront [u], d'où les formes modernes *clou* et (*il*) *loue* de ces deux exemples.

La voyelle [æ] est issue du [a] roman lorsque celui-ci était initialement dans une syllabe ouverte accentuée en proto-gallo-roman, par exemple *mare* > *mer*, *pratu* > *pré*. On admet qu'initialement [a] roman dans ces contextes s'est diphtongué comme les voyelles [e] et [o] dans les mêmes contextes, puis qu'il s'est monophtongué. On l'analyse, soit comme une voyelle très ouverte [æ] comme nous avons fait ici, soit comme la voyelle longue [ē] (par exemple Fouché (1969, p. 261). Il n'est pas impossible, en effet, que cette voyelle soit phonétiquement plus longue que les autres si elle dérive d'une diphtongue proto-française.⁹

6.2 Création d'une opposition de longueur en ancien français

Même s'il a pu exister initialement certaines oppositions de durée en ancien français primitif à la suite de la monophtongaison de diphtongues proto-françaises (cf. aussi Nyrop 1899, p. 161 pour une autre hypothèse sur l'existence d'opposition de longueur en ancien français primitif), ce n'est apparemment pas à celles-ci que remontent les oppositions de durée que connaîtra le français central aux 16^e et 17^e siècles, par exemple. Ces dernières résultent de divers changements phonétiques, dont l'affaiblissement des [s] implatifs devant consonne, la coalescence de deux voyelles consécutives, ou de l'influence d'un [s] ou [z] articulé suivant la voyelle — mais non [ts] ou [dz] (cf. Morin 1985a, 1985b).

Cette nouvelle opposition double l'inventaire des voyelles simples accentuées : [ī, ŷ, ě, õ, ě, ǫ, æ, ǎ] brefs et [ī, ŷ, ē, õ, ē, ǫ, æ, ā]. L'opposition [æ] : [ǣ] n'a peut-être pas existé directement sous cette forme, et

9. La même logique voudrait que la diphtongue [au] devienne [ō] long et ne se confonde pas avec le [ō] bref issu de [ō] roman en syllabe fermée. Ce n'est pas impossible, cf. l'opposition [rō] 'ros' < germ. **raus-*, [klō] 'clos' < *clausu* mais [dō] 'dos' < **dōssu*, [grō] < *grōssu* dans le wallon de Liège (cf. Haust 1933). En francien, les deux formes auraient normalement dû se confondre. Il faut cependant noter que *pauvre* a un [ō] fermé en français moderne, parallèle à la forme *sapa* > *sève* [sēv] avec un [ē] long chez Lanoue (1596).

était relativement limitée, parce qu'il n'y avait que peu de [æ] dans les contextes qui ont conduit à la formation des autres voyelles longues. (L'ancêtre de [æ] ne pouvait être dans une syllabe fermée en proto-gallo-roman, et ainsi, il n'était jamais suivi de [s] implosif devant consonne.) Elle devait cependant exister devant [s] final, selon que celui-ci était issu d'une ancienne affriquée [ts] ou d'une fricative simple [s]. Lanoue (1596) opposera encore un [e] long dans *nez* (< *næs*) à un [ĕ] bref dans *nés*, pluriel de *né*, (< *naets*). Il est difficile de déterminer les caractéristiques phonétiques de [ǣ] et [āc], et en particulier de savoir si la voyelle brève [ǣ] s'alignait phonétiquement sur les autres voyelles brèves ou plutôt sur les voyelles longues. Compte tenu de sa genèse particulière, qui fait d'elle la seule voyelle simple de l'ancien français issue d'une diphtongue proto-française (cependant, cf. la note 9), elle a pu conserver un certain temps des caractéristiques phonétiques spécifiques (soit sous la forme de longueur phonétique, soit de tension), même lorsqu'elle était phonologiquement brève.

6.3 *Changements de timbres des voyelles accentuées pendant la période de l'ancien français primitif au moyen français*

Le premier changement de timbre important affectant les voyelles accentuées simples de l'ancien français est l'ouverture de [ĕ] bref en [ĕ̄], par exemple lat. *sīkkŭ* > *sec* [sĕk] > [sĕ̄k] (au début du 13^e siècle dans les parlers du Centre, cf. Van den Bussche 1984), ce qui implique une neutralisation de l'opposition [ĕ] : [ĕ̄] en faveur de [ĕ̄]. L'histoire de la voyelle longue correspondante [ē] est mal connue, par exemple dans le mot *crête* < lat. *crīsta*. Elle s'ouvrira aussi pour se confondre avec le [ē] long de l'ancien français dans la langue officielle (mais ces deux voyelles deviennent [ē̄] dans de nombreux dialectes du Centre, par exemple dans la Brie, cf. Diot (1930-1932), de l'Est, cf. Bloch (1917) p. 5, et de l'Ouest, cf. Davau (1979) p. 29).

Les voyelles postérieures fermées [ō] et [ō̄] se sont généralement fermées pour donner [ū] et [ū̄], subissant donc un changement de timbre indépendant de leur longueur, par exemple *code* > *coude*, *croste* > *croûte*.

Les deux voyelles ouvertes [ɔ] et [ɔ̄] vont avoir un développement distinct selon leur durée. La voyelle brève semble avoir gardé son timbre original, tandis que [ɔ̄] long finit par se fermer, par exemple *porte* [pōrt(ə)],

mais *coste* [kɔstə] > *côte* [kɔt(ə)].¹⁰ Il est difficile de déterminer, cependant, à quel moment s'est faite cette fermeture; elle a très bien pu se produire en ancien français comme en français classique. (Lancelot (1660) est le premier grammairien à mentionner une distinction de timbre correspondant à celle qui prévaut maintenant, d'après Millet (1933) pp. 40-55, car si Meigret au 16^e siècle distingue bien un *o* ouvert d'un *o* fermé, ce dernier son correspond à nos [ɔ] et [u] modernes).

L'évolution des voyelles [ǣ] et [ā] est semblable à celle des voyelles [ɔ̃] et [ō̃] : alors que [ǣ] bref ne change pas de timbre, [ā] long finira par devenir postérieur, par exemple *paste* [pastə] > *pâte* [pāt], *mast* [mast] > *mât* [mā] puis [ma]. Dans ce cas aussi, il est difficile de déterminer à quel moment se fait ce changement.¹¹

10. Il se fermera quelque fois jusqu'à [ū], mais cette fermeture ne survivra généralement pas dans le français officiel moderne (cf. Fouché 1968, pp. 210-211). De la même manière, nous ignorerons le passage de [ɔ̃] à [ū] qui s'observe aussi à la même époque, mais ne survivra généralement pas non plus.

11. Il est quelquefois admis que les timbres [ē], [ō] et [ā] des voyelles longues s'expliquent par l'influence du [s] avant ou pendant son amuïssement, cf. Martinet (1955, pp. 245-246) ou Straka (1981, pp. 208 n.227, 209 n.233, 214 n.254), auquel cas le timbre aurait nécessairement été déterminé avant l'amuïssement complet des [s] implosifs devant consonne. Il n'aurait pu y avoir de [ē], [ō] et [ā] longs que lorsque la longueur résulte d'une coalescence de deux voyelles, comme dans *caable* > *câble*, ou devant un [s] qui ne s'est pas amui, comme dans *fosse*. Notons, cependant, que cette hypothèse rend mal compte du timbre [ē] fermé que l'on observe dans de nombreux dialectes, tant à l'Est qu'à l'Ouest, où les suites [es] et [es] de l'ancien français primitif sont régulièrement devenues [ē], par exemple dans les mots *crête* ou *tête*.

D'autre part, il n'y a aucune preuve directe d'une distinction de timbre pour les voyelles a et o avant le 17^e siècle. C'est pour cela qu'on peut voir différents auteurs proposer différentes dates, selon leur analyse propre des changements. Par exemple, Fouché (1935b, p. 37) situe le passage de [ā] à [ā̃] "aux alentours de 1500". Dans une autre étude, Martinet (1969) semble admettre qu'au 17^e siècle les paires de voyelles /ā:/ā̃/, /ō:/ō̃/, /ǣ:/ǣ̃/ s'opposaient essentiellement par leur longueur et que les différences de timbre étaient minimales : « nous pouvons conclure qu'il y avait, dès cette époque, au moins dans certains usages, un embryon de cette distinction de timbre qui a aujourd'hui à peu près triomphé. Mais il ne s'agissait sans doute que d'une nuance, ... » (p. 164), puis ailleurs : « l'évolution a consisté ... à ... remplacer la distinction de longueur par une distinction de timbre... De façon générale, l'ancienne voyelle brève a tendu à s'ouvrir, l'ancienne longue à se fermer : /pōm/ (c'est-à-dire *pomme*) est devenu /pɔm/ et /pōm/ (c'est-à-dire *paume*) est devenu /pom/; la distinction qui était essentiellement de longueur a tendu à devenir une distinction de timbre. » (p. 178).

Nous admettons ici la thèse de Martinet (1969) voulant que les distinctions de timbre observées dans la langue moderne soient relativement tardives, et nous supposons que l'ancien français connaissait uniquement des oppositions de longueur. Il est important de préciser, cependant, que ceci n'est pas essentiel à notre argumentation. Au lieu de voir un effet de la

Quant à [æ] et [ǣ] — si telles étaient les voyelles de l'ancien français donnant naissance à [ĕ] et [ē] en moyen français (voir les exemples donnés par Lanoue, § 6.2) — le passage du timbre [æ] à [e] est indépendant de leur longueur.

Pour la période couvrant l'ancien français et le moyen français, on peut conclure que les changements de timbre des voyelles simples en syllabe accentuée ne semblent correspondre uniformément, ni à la position antéconsonantique, ni à la structure syllabique. Les seules voyelles simples non hautes qui peuvent être ou non suivies de consonne sont initialement [ɔ̃] et [ǣ̃]. La première se ferme en syllabe ouverte, par exemple *clavu* > a.fr. prim. [klɔ̃] > a.fr. [klo] > m.fr. [klu] ou *laudat* > a.fr. prim. [lɔ̃] > a.fr. [loə] > m.fr. [luə], mais non en syllabe fermée, par exemple *aurū* > *or* [ɔr]. L'évolution de la seconde est uniforme, qu'elle soit suivie de consonne ou non, par exemple *mer* a.fr. [mæ̃r] > m.fr. [mer] et *pré* a.fr. [præ̃θ] > m.fr. [pre]. À la suite de la fermeture du [ɔ̃] en syllabe ouverte en [o], cette dernière n'apparaît donc plus nécessairement devant consonne. Elle devient alors uniformément [u], cf. les exemples précédents lorsqu'elle n'est pas suivie de consonne et par exemple *lord* a.fr. [lort] > *lourd* [lur(t)] devant consonne.¹²

Ces changements ne sont pas non plus clairement associés à des différences de longueur. Si la fermeture de [ɔ̃] et la postériorisation de [a] sont bien limitées aux voyelles longues — quelle que soit la source de ce changement de timbre et le moment où il s'est produit, l'ouverture de [e] en francien affecte autant les voyelles brèves, par exemple *sec* a.fr. prim. [sek] > [sek] que les voyelles longues, par exemple *creste* a.fr. prim. [krestə] > [krɛ̃t(ə)].

6.4 Changements consonantiques autour du 16^e siècle

Deux changements importants pour l'évolution de ces voyelles s'observent après la période du moyen français (avant probablement dans certains parlars) : 1) l'amuïssement de certaines consonnes en finale de mot à la

longueur dans la fermeture de [ɔ̃] long, par exemple, nous serions amené à voir un effet de la longueur dans l'absence d'ouverture de [ō] devant consonne dans des mots comme *côte*.

12. L'évolution du [ɔ̃] de l'ancien français primitif (issu de la diphtongue *au*) devant un [s] de pluriel n'est pas claire. Il était alors en syllabe fermée et aurait dû être allongé par le [s]; son évolution, cependant, a pu être influencée par celle du singulier. Lanoue (1596) note un [ū] bref pour le pluriel de *clou*, par opposition au [ū] long du pluriel de *fou*.

pause, et 2) la généralisation de l'allongement de la voyelle en finale de mots comme marque du pluriel des noms et adjectifs (ainsi que des changements semblables dans la morphologie du verbe).

Il est difficile de dater ces changements. Bien que l'on ait des attestations très tôt de l'amuïssement des consonnes finales, il est difficile de savoir à quel point celui-ci était général dans la langue. D'autre part, cet amuïssement a pu se produire à différentes époques selon les régions et les couches sociales. Les occlusives et certaines liquides finales de l'ancien français sont encore régulièrement prononcées dans certains dialectes modernes de l'Ouest, dans des formes où l'on peut exclure une restauration savante (cf. note 1). Nous adopterons plus ou moins arbitrairement le 16^e siècle pour ce changement, en partie parce que les grammairiens de cette époque sont unanimes pour dire que ces consonnes se prononcent encore à la pause dans le parler des classes dirigeantes qu'ils décrivent (Thurot 1881-1883). Le choix de cette date n'a pas grande importance pour l'argumentation.

Il est aussi difficile d'être précis en ce qui concerne la généralisation de l'allongement au pluriel. On peut simplement dire qu'on n'en trouve presque pas de trace dans l'ouvrage de Lanoue (1596) où les voyelles accentuées de mots comme *lits*, *navets*, *pots*, *chats*, qui étaient suivis de [ts] en ancien français, sont brefs au pluriel, et s'opposent aux voyelles longues de *alem-bics*, *ceps*, *gros*, *draps*. On admettra que ce changement de type morphologique se fait à la même époque, sans que ce choix soit crucial à notre argumentation.

Ainsi les voyelles [ĕ, ǔ, ǎ] et [ē, ȝ, ā] qui ne pouvaient initialement apparaître sous l'accent que devant consonne peuvent maintenant être finales de mot : *navet* [navĕ] : *navets* [navē], *pot* [pǔ] : *pots* [pō], *chat* [ʃǎ] : *chats* [ʃā], rejoignant ainsi les voyelles hautes et [ĕ] : [ē] où les oppositions sont alors devenues plus nombreuses, par exemple *né* [nĕ] : *nés* [nē].

6.5 *Changements de timbres entre le 16^e et le 19^e siècles*

Nous avons choisi le 19^e siècle comme point de référence final pour cette section, parce que c'est à cette période que commence la fermeture des [ǔ] en finale de mot. En fait, cette date est aussi ici en partie arbitraire. On sait que certains locuteurs ont conservé [ǔ] en finale jusqu'au 20^e siècle même à Paris (et encore de nos jours dans de nombreux parlars régionaux).

On est amené à voir deux changements de timbres importants pour les voyelles non hautes pour la période qui va du 16^e siècle au début du 19^e siècle (et qui a pu commencer encore plus tôt dans certains parlers), que nous avons déjà mentionnés plus tôt. La voyelle [ɔ̃] longue se ferme, aussi bien en syllabe ouverte que fermée, par exemple *côte* [kɔ̃t(ə)] > [kōt] et *pots* [pɔ̃] > [pō], alors que la voyelle [ɔ̃] brève reste ouverte, par exemple *sotte* [sɔ̃t(ə)] ou *pot* [pɔ̃]. La voyelle [ā] se postériorise, e.g. *pâte* [pāt(ə)] > [pāt], *bas* [bā] > [bā] ou *chats* [ʃā] > [ʃā], alors que la voyelle [ā] reste antérieure, par exemple *chatte* [ʃāt] et *chat* [ʃā].

On a aussi des indices montrant que les voyelles [ē] et [ē̄] aussi prennent deux timbres phonétiquement distincts, avec une ouverture relative de la voyelle longue, que l'on peut écrire [ē̄~] (ou en adoptant une notation de Santerre (1974) [ē̄]). Cette distinction de timbre est encore apparente dans le français de Paris que décrivent Rousselot et Laclotte en 1902 (cf. Morin et Dagenais 1985) et dans le français de Montréal (cf. Santerre 1974), par exemple *tête* [tēt] > [tē̄~t] vs. *tette* [tēt]. Elle existait encore dans le parler des 'vieillards' à Paris selon Rousselot et Laclotte (1902, p. 137) qui opposent *marmouset* [...ē̄] à son pluriel *marmousets* [...ē̄~].

Les trois changements en question sont clairement liés à la durée et indépendants de la nature de la syllabe ou de la position antéconsonantique. Les effets de la longueur ne sont pas uniformes. La voyelle postérieure [ɔ̃] se ferme sous l'effet de la longueur (correspondant à l'effet ouvrant de la brièveté mentionné dans la section 5.2), mais la voyelle [ē] s'ouvre dans les mêmes conditions (Straka (1959 [1979, p. 172]) note une tendance à l'ouverture non seulement des [ē̄], mais aussi des [ɔ̃]). Quant à la voyelle basse [ā] longue, elle se postériorise.

Le cas des voyelles [ē] et [ē̄] est plus complexe que celui des voyelles précédentes. Il s'agit d'une voyelle que l'on classe traditionnellement parmi les voyelles tendues (par opposition à [ɛ, a, ɔ] qui sont relâchées), ce qui refléterait sa genèse : il s'agit d'une ancienne diphtongue qui s'est monophthonguée en proto-français, contrairement aux autres qui étaient initialement des voyelles brèves en syllabe fermée. De plus, les oppositions de durées [ē] : [ē̄] ne s'observent alors qu'en finale de mot (et devant le *s* final lorsque celui-ci se prononçait encore).¹³

13. Les anciennes diphtongues [je] finirent par se comporter comme la suite [j] + [e]. Elles amèneront alors une forme de contraste : *vingtiesme* [. . . t.jēm(ə)] : (*il*) *sème* alors prononcé [sēm(ə)] avec un [ē] fermé bref (chez Lanoue (1596), par exemple), qui était très limité et qui n'a pas survécu en français central, cependant.

Une analyse chronologique des témoignages des grammairiens (Mc Laughlin 1983a) montre que les [e] du moyen français (donc issus du [æ] de l'ancien français primitif) en syllabe fermée s'ouvrent progressivement dans les contextes suivants (1) devant [l, m, n], (2) devant les obstruantes sourdes, (3) devant les occlusives sonores, et (4) devant [v, z, ʒ].¹⁴ Cette chronologie est à mettre en relation avec le caractère abrégé de la consonne qui suit : l'ouverture se fait d'autant plus tôt que la consonne qui suit a tendance à abréger la voyelle qui précède.

Peut-on aussi voir une différence dans l'évolution des [ĕ] et [ē] finals selon qu'ils étaient brefs ou longs, par exemple entre le singulier de *né* et son pluriel *nés*? Comme dans le cas de l'évolution des [ĕ] et [ē] en finale de mot, les descriptions des grammairiens traditionnels se bornent à noter les différences de longueur sans mentionner les différences de timbre lorsque celles-ci sont redondantes. Si les grammairiens ont fait grand cas de l'ouverture de [e] devant consonne, c'est qu'ils pouvaient distinguer ailleurs [e] de [ɛ]. Si Rousselot et Laclotte notent la différence de timbre entre [ĕ] bref et [ē~] long, c'est aussi probablement parce que l'opposition de timbre était devenue pertinente même pour les voyelles brèves à cette époque et permettait de distinguer *monterai* [. . . ĕ] de *montrait* [. . . ē~] (cf. Morin et Dagenais 1985). Mais dans le cas des [ē] et [ĕ], les différences d'ouverture n'auraient jamais été phonologiques.

Cependant, de telles distinctions de timbre dans les continuateurs de [ĕ] et [ē] sont bien connues dans différents dialectes du français. Dans les parlers de l'Ouest, on note souvent que [ĕ] bref s'ouvre et se centralise, par exemple à Pléchéâtel (Dottin et Langouët 1901) *blé* [ble'], *pelle* [pe' l], tandis que [ē] long garde son timbre en perdant sa longueur, par exemple *chantée* [. . . e].¹⁵ Au contraire, Galand (1968) note dans un français régional de

14. Elle inclut aussi [r] parmi les contextes qui retardent l'ouverture du [e] parce qu'elle limite son examen à un sous-ensemble des [e] définis en fonction de critères orthographiques. On note cependant que [e] devant [r] s'ouvre à deux périodes différentes selon qu'il était en finale de mot en ancien français comme dans le mot *mer* ou suivi d'un *e* final inaccentué comme dans *mère*. Dans le premier cas, il s'ouvre très tôt, approximativement en même temps que devant [l, m, n], par exemple dans *hôtel* ou *échelle*; dans le deuxième, beaucoup plus tard, approximativement en même temps que devant [v(r), z, ʒ], par exemple dans *collège* ou *neige* (cf. Morin 1983a).

15. Dottin et Langouët notent le continuateur du [ĕ] bref du moyen français avec le symbole utilisé normalement pour transcrire le 'e muet', qui est une voyelle ouverte. On dit du même continuateur que c'est une voyelle intermédiaire entre [œ] et [ø] à Loudéac (Bourel 1976), et une voyelle 'centrale, très brève, plutôt tendue et surtout non arrondie, ne se confondant pas

Bourgogne deux systèmes phonologiques distincts pour les réalisations de cette ancienne opposition de longueur : 1) un système qui semble avoir conservé l'ancienne opposition de longueur, par exemple *piqué* [. . . ě] : *piquée* [. . . ē], 2) un système qui a perdu les distinctions de longueur, mais où l'ancienne longue s'est fermée, par exemple *piqué* [. . . e] : *piquée* [. . . e~].¹⁶

Ainsi donc, l'opposition de longueur [ě] : [ē] a pu se doubler d'une opposition de timbre, soit que la voyelle brève s'ouvre, soit que la voyelle longue se ferme. Il est difficile de savoir ce qui s'est passé dans le français de Paris. Le témoignage de Rousselot et Laclotte (p. 142) indique que la terminaison de l'infinitif *-er* 'a encore un [ɛ] chez les vieillards', c'est-à-dire la même valeur que celles qu'ils observent pour les anciennes voyelles [ě] du moyen français dans le parler de la même génération. Ceci peut s'interpréter comme le résultat d'une ouverture du [ě] bref à Paris. Il est cependant peu probable que l'ouverture ait entraîné la neutralisation de l'opposition [ě] : [ē] comme leur notation le suppose, puisqu'en règle générale, ces deux voyelles ne se sont pas confondues dans la langue.¹⁷ Mais même si la neutralisation avait bien eu lieu dans certains parlers, elle n'était évidemment pas générale dans la langue, qui ne l'a pas maintenue.

Un premier bilan des changements de timbre pendant la période qui va du 16^e siècle (et avant dans certains parlers) au début du 19^e siècle, nous montre que ceux-ci ne dépendent pas de la structure syllabique ou de la position antéconsonantique, mais bien de la longueur des voyelles (bien que cette dernière puisse dépendre en partie de la structure syllabique). Dans le cas des voyelles relâchées [ɛ, ɔ, a], les mêmes modifications se font aussi

avec le / ϕ / de *feu'* dans les Mauges (Walter 1983, p. 257). Sans présumer que toutes ces voyelles soient phonétiquement tout à fait identiques dans tous ces parlers, elles semblent renvoyer à une voyelle plus ouverte et probablement plus centrale que le [ě] bref dont elles sont issues.

16. En fait l'auteur utilise des transcriptions phonologiques plutôt que phonétiques, et il n'est pas impossible que le [ē] long du premier système soit plus fermé que le [ě] bref, mais que ce trait soit moins pertinent que la durée.

17. C'est ce que nous disions dans un article précédent (Morin 1983a, p. 48) lorsque nous notions que «le [e] final des mots comme *pré* ... ne montre aucune tendance à s'ouvrir en [ɛ]», c'est-à-dire, à se confondre avec cette dernière voyelle en finale de mot. Une citation de Mc Laughlin (1983b, p. 65, note 1) qui ne reprend pas les deux derniers mots laissait croire que nous excluions la possibilité d'une quelconque ouverture du [ě] bref (cf. aussi Morin (1981) p. 39, où nous décrivions déjà l'ouverture du [ě] bref dans les parlers de l'Ouest).

bien en syllabe fermée qu'en syllabe ouverte et dépendent uniquement de leur durée. Pour la voyelle tendue [e] il faut distinguer deux cas :

- 1) devant consonne où il n'y a pas d'opposition phonologique de longueur : la voyelle s'ouvre devant cette consonne d'autant plus facilement que celle-ci est abrégée, ce qui est un indice important que l'ouverture est liée à la durée de la voyelle (sauf peut-être pendant la dernière phase où l'ouverture se fait devant les consonnes dites allongeantes, et où un processus phonologique de distribution a pu prendre le relais, cf. Morin 1983a).
- 2) en finale où l'opposition de longueur a pu, chez certains locuteurs, se doubler d'une différence de timbre, soit en ouvrant la voyelle brève, soit en fermant la voyelle longue.

Il est important à ce moment-ci d'insister sur le fait que lorsque nous parlons de l'influence de la durée sur l'évolution du timbre des voyelles non hautes, il s'agit de durée *phonétique* et non *phonologique*. Ceci implique qu'une voyelle comme [e] a pu s'ouvrir lorsqu'elle s'est abrégée devant une consonne, même si dans cet environnement il n'y a pas d'opposition phonologique de durée. Réciproquement, le fait qu'il existe une opposition phonologique de longueur en finale de mot, donc des voyelles [ĕ] brèves par opposition à des voyelles [ē] longues, n'implique nullement que [ĕ] en finale de mot soit nécessairement aussi bref que [e] devant consonne abrégée. En d'autres termes le [ĕ] bref de *né* peut très bien avoir été plus long que le [e] de *tel*, avec comme conséquence, que le premier reste fermé, pendant que le second s'ouvre lorsque le changement affecte les [e] de durée inférieure à un certain seuil. Ce que nous avons montré, cependant, c'est que même si le [e] ne s'était ouvert que devant consonne finale, le fait que cette ouverture dépende initialement du caractère abrégé de cette consonne est une indication importante pour croire que la durée est le facteur déterminant dans ce processus d'ouverture. La consonne qui suit — et probablement aussi la nature de la syllabe — sont des facteurs qui, eux, ont pu contribuer à la durée de la voyelle.

Dans la prochaine section nous verrons une possibilité d'indépendance entre la longueur phonétique et la longueur phonologique.

6.6 Différents types de longueur?

Les témoignages des grammairiens à partir du 18^e siècle et des enquêtes récentes (Martinet 1945) montrent qu'il a pu se développer des oppositions

de durée dans des paires comme *cruel* [kryɛl] : *cruelle* [kryɛ̃l], que cette opposition soit motivée par la perte du *e* final inaccentué, ou par des analogies morphologiques (par exemple sur le modèle de *blessé* : *blessée*, où le *e* final suivait immédiatement la voyelle accentuée). Fouché (1935a, p. 25), admet que ces oppositions pouvaient encore exister dans le français officiel de la fin du siècle dernier, et cite les résultats de recherches de phonétique expérimentale de J. Poirot publiés «il y a plus de trente ans dans les *Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors*, t. III» qui montrent des différences entre les [a] de *lac* et *laque*, de *bal* et *balle*, etc. et les [ɛ] de *mer* et *mère*, de *fer* et *lierre*, etc. Il ajoute qu'elles avaient disparu à son époque, sauf en ce qui concerne la distinction entre les deux [ɛ].

Nous observions précédemment (Morin 1983a, p. 53) que la 'longueur' vocalique dans un mot comme *cruelle*, n'était pas nécessairement de même nature que la 'longueur' vocalique dans des mots comme *mêle* ou (*il*) *vêlé* induite par l'affaiblissement d'un [s] implusif devant consonne ([meslə]) ou par coalescence de voyelles ([vɛlə]), puisque le premier type de longueur n'a pas survécu aussi longtemps que le deuxième. Il est donc difficile de préciser la nature des oppositions du type *cruel* : *cruelle* à cette époque en l'absence de données plus précises.¹⁸

Quoi qu'il en soit, il n'est pas impossible qu'à un moment de l'évolution du français nous ayons eu trois descendants phonologiquement distincts du [e] de l'ancien français en syllabe fermée, comme par exemple dans les mots *mer* /mɛr/, *tel* /tɛl/, *telle* /tɛ̃l/ et *mère* /mɛ̃r/ (qui deviendra /mɛ̃r/). Si nous admettons que l'ouverture des [e] du moyen français (issus des [æ] de l'ancien français primitif) se fait après la chute des [ə] finals, cela veut dire qu'au moment de cette chute, ces trois descendants avaient le même timbre. Ils pouvaient fort bien avoir trois durées phonétiques distinctes, par exemple, [ɛ₁] dans *mer* et *tel*, [ɛ₂] plus long dans *telle* comme conséquence de la perte du *e* final, et [ɛ̃] dans *mère*. On notera que phonologiquement il n'y a qu'une seule opposition de durée puisque [ɛ₂] et [ɛ̃] ne sont pas dans les mêmes contextes.

18. Les données expérimentales de Poirot citées par Fouché semblent indiquer que la longueur correspondant à la 'perte' du [ə] final, se manifestait par une différence tonale, probablement semblable à celle qu'observent Mailhot (1975), Ford (1976) et Drapeau (1979) dans divers dialectes montagnais dans des conditions semblables. Cette interprétation pour le français est à prendre avec beaucoup de réserve, compte tenu des données très lacunaires dont nous disposons.

Lorsque les [ě] brefs vont s'ouvrir, ce changement peut très bien affecter les deux voyelles [ě₁] et [ě₂], tout en préservant la différence de longueur originale. Ceci crée par exemple [ě₁] et [ě₂], c'est-à-dire deux voyelles ouvertes de longueurs différentes, qui s'opposeront devant [l] final : *mer* [mĕ₁r], *tel* [tĕ₁l], *telle* [tĕ₂l] et *mère* [mĕr] (puis [mĕr]).

Le schéma d'évolution précédent est très théorique, et il y a même de grandes chances pour qu'il soit faux. Je repète que la nature des oppositions de 'longueur' dans les paires *cruel* : *cruelle* en français central n'est pas établie. Il est tout aussi possible que certaines de ces oppositions de longueur soient de nature morphologique : on a pu étendre aux paires *fier*/*fière*, *cruel*/*cruelle*, etc. une opposition de longueur historique qui existait entre les noms et adjectifs se terminant par une voyelle : *ami*/*amie*, *né*/*née*, etc. Nous l'avons surtout présenté ici pour montrer que l'ouverture des [ě] (phonétiquement) brefs peut — en principe — affecter des [ě] brefs de longueurs différentes.¹⁹

Il existe néanmoins quelques cas plus probants où la chute d'un [ə] final semble avoir entraîné l'allongement de la voyelle précédente et qui peuvent peut-être expliquer le comportement bien distinct du [e] de l'ancien français devant [r] et [rə] finals.

L'on sait que les [a] accentués de l'ancien français devant [λ] palatalisé restent [a] lorsque [λ] est final de mot, et deviennent régulièrement [ā] lorsqu'un [ə] suivait, par exemple *ail* [aj], *détail* [detaj] : *paille* [pāj], *taille* [tāj] (les contre-exemples apparents s'expliquent facilement par l'analogie morphologique). Le même phénomène se produit — mais moins régulièrement — devant [r] simple (l'allongement devant [rr] n'est pas pertinent ici) : *char* [ʃar], *part* [par] : *rare* [rār], *avare* [avār] (cette différence de régularité s'explique en partie par le fait que les [a] devant [rə] sont des emprunts ou des formes refaites, puisque le [a] proto-gallo-roman en syllabe ouverte devient régulièrement [æ] en ancien français, par exemple *rere*, *avere* pour ces deux mots).

Quelles que soient les raisons de l'allongement de [a] devant [λ] et [r], elles valent peut-être aussi pour [e], expliquant ainsi les évolutions distinctes

19. Cf. Mc Laughlin (1983b, pp. 66-67) qui voit dans l'existence possible de trois descendants du [e] du moyen français dans *mer* [mĕr], *tel* [tĕl], *telle* [tĕl] et *mère* [mĕr] (qui deviendra [mĕr]) la preuve définitive que «l'hypothèse de la longueur ... doit être rejetée.» Ce rejet absolu de l'hypothèse de la longueur est surprenant, puisque cet auteur reconnaît elle-même la possibilité d'une interprétation morphologique, qui devrait normalement permettre de maintenir l'hypothèse, indépendamment des mécanismes proposés ici.

du [e] du moyen français dans les mêmes conditions. Celui-ci s'ouvre dès le 16^e siècle devant [r] final comme dans *mer*, mais non devant [rə] comme dans *mère*. Si l'évolution historique du français interdit un [e] devant [λ] en moyen français, l'on a cependant un (seul) exemple de [je] dans ces contextes, qui montre que la même influence pouvait s'y faire sentir : voyelle ouverte dans *vieil* [vjɛλ], voyelle fermée dans *vieille* [vjeλ] chez Lanoue (1596) par exemple.

6.7 Changement de timbre à partir du 19^e siècle

Nous avons vu que les changements de timbre qui ont affecté l'ensemble des voyelles du français jusqu'au début du 19^e siècle (approximativement) ne dépendaient pas de la structure syllabique ou de la position antéconsonantique, mais de la durée vocalique. C'est à partir de cette époque que va se façonner la distribution des timbres du français moderne. C'est aussi à partir de cette époque que vont s'estomper les oppositions phonologiques de longueur, qui disparaîtront d'ailleurs complètement en finale de mot plus vite qu'en syllabe fermée (Hatzfeld et Darmesteter au tournant du 20^e siècle ne noteront plus aucune opposition en finale, mais pourront la conserver ailleurs).

On peut reconstruire un mécanisme probable de la perte d'opposition entre [ĕ] et [ē~] en finale à partir du *Précis* de Rousselot et Laclotte. L'opposition [ĕ] et [ē~] en finale de mot, par exemple *marmouset* : *marmousets* de l'ancienne génération, se maintient sous la forme d'une simple opposition de longueur dans les verbes [ĕ~] : [ē~], par exemple *chantait* : *chantaient* (ici nous sommes obligé de faire appel aux continuateurs des diphtongues), mais c'est la forme du pluriel qui se généralise au singulier des noms et adjectifs, précisent les auteurs (p. 137) : [ē~] pour les deux formes. La jeune génération, quant à elle, perd l'opposition de longueur en finale et l'opposition de timbre, et utilise la même voyelle pour les terminaisons *-et*, *-ets*, *-ait* et *-aient*.

L'opposition [ǣ] : [ā] se perd aussi en finale, cette fois, sur le modèle du singulier. Alors que l'ancienne génération distinguait encore *un doigt* [dwǣ], *des doigts* [dwā], les autres utilisent [ǣ] pour les deux nombres, sauf pour les mots où le singulier était initialement [ā], comme dans les mots *bas*, *cas*, *mât*, etc.

L'opposition [ǫ] : [ō] disparaît aussi en finale, et ne s'observe plus dans le français que décrivent Rousselot et Laclotte. Si l'on peut extrapoler l'évolution mise en évidence par Galand (1968, p. 170) pour une autre

variété du français, elle aurait pu passer par une étape où les distinctions de nombre se seraient maintenues en conservant la longueur [ō] : [ō̄], mais en unifiant les deux timbres. Ce n'est qu'ensuite que l'opposition de longueur se serait perdue.

L'opposition [ě] : [ē] (accompagnée ou non d'une distinction de timbre) disparaît aussi en finale, d'abord lorsqu'elle servait à noter le pluriel (que Rousselot et Laclotte ne semblent pas distinguer du singulier), puis le féminin, par exemple *né* : *née* (encore distingué du masculin dans leur description).

Bien que l'histoire de ces neutralisations en finale de mot reste à écrire, il n'est pas invraisemblable, comme le suggèrent Rousselot et Laclotte que le processus ait commencé par une neutralisation des oppositions de genre et de nombre. C'est le seul moyen de rendre compte de l'homonymie entre le singulier et le pluriel des mots se terminant en a. Seule une régularisation morphologique peut rendre compte du changement de [ā] en [ǎ] dans le pluriel *draps* et non dans le singulier *bas*. Ce processus n'est pas suffisant, cependant, et il faut postuler une généralisation phonologique, au moins pour expliquer pourquoi des formes indéclinables comme *trop* ont fini par se prononcer [tro].²⁰ C'est donc à ce moment, et seulement à ce moment, de l'histoire du français que l'on voit vraiment un changement de timbre dépendre de la structure syllabique ou de la position antéconsonantique, et non directement de la longueur phonétique.²¹ Et encore ne s'applique-t-il qu'à [ɔ] (puisque [ɛ] ne devient pas [e] dans les mêmes conditions), et seulement en finale de mot (puisque [ɔ] reste ouvert en syllabe ouverte non accentué comme dans *moteur* pour beaucoup de locuteurs).

7. Conclusion

Nous rejoignons complètement la position de Valdman (1978) qui concluait sur la base de parlars contemporains à l'inadéquation de la loi de position et à la nécessité de relier les changements d'ouverture qu'elle couvrait, à

20. En fait, les dictionnaires de prononciation du 19^e siècle donnent souvent [trɔ] comme prononciation normale de *trop*, alors qu'ailleurs les anciens [ɔ] sont régulièrement notés [o] (mais pas toujours). Straka (1981) note avec raison qu'il pourrait s'agir de la prononciation de *trop* proclitique, comme dans *trop de monde* ou *trop important*. Martinet et Walter (1973), cependant, notent encore chez trois de leurs informateurs la prononciation [trɔ] à la pause, qui s'oppose chez eux à celle de *trot* [tro]. J'ai aussi récemment observé cette prononciation en finale d'énoncé chez certains acteurs français, qui ailleurs n'ont que [o] en finale d'énoncé.

21. À moins qu'on n'admette que toutes les voyelles se soient phonétiquement allongées à la finale.

la durée vocalique. Les données historiques confirment que ni la position antéconsonantique, ni la forme de la syllabe ne constituent les facteurs fondamentaux responsables de ces changements. Par contre, la plupart d'entre eux sont clairement associés à la durée vocalique.

Les exceptions à cette corrélation entre durée et ouverture dans l'histoire du français apparaissent comme des régularisations morphologiques ou phonologiques. Ainsi, le passage de [ā] à [a] dans les pluriels de mots comme *draps* est un cas typique d'alignement sur le singulier. Par contre la fermeture des [ɔ] en finale de mot comme dans *trop* est probablement la phonologisation d'une distribution initialement provoquée par une régularisation morphologique. Nous avons aussi argumenté précédemment (Morin 1983a, pp. 56-58) que le passage de [ē] à [ɛ] devant les consonnes [r, v(r), z, ʒ] pouvait s'interpréter comme la phonologisation d'une distribution partielle initialement motivée par la durée vocalique.

Bien sûr, dans certains cas, il pourra y avoir concomitance entre la durée et la structure syllabique. En effet, il n'est pas rare que les voyelles soient plus brèves en syllabe fermée qu'en syllabe ouverte (dans les langues dont la structure rythmique est gouvernée par un mécanisme d'isochronie des syllabes, par exemple); toutes choses étant égales, on observerait dans ce cas une ouverture des voyelles en syllabe fermée, même si le facteur effectivement déterminant est la durée. C'est apparemment ce qui s'est produit dans les parlers picards modernes de l'amiénois (cf. Debie 1961, 1965, 1975, 1979) où l'on note régulièrement [i, y, e, ø, a] en syllabe ouverte et [ɪ, Y, ɛ, œ, a] en syllabe fermée ([u] par contre s'observe dans les deux types de syllabes). Comme la plupart des parlers picards, ceux de l'amiénois ignorent toute opposition phonologique de longueur, et cette situation a pu favoriser le développement d'un système prosodique respectant l'isochronie des syllabes.

Un autre cas, imparfait, de relation entre durée vocalique et structure syllabique est justement celui de l'ouverture des [e] du moyen français, où cette voyelle a fini par s'ouvrir en syllabe fermée dans le français central (nous disons 'imparfait', car ainsi que nous l'avons rappelé, l'ouverture devant [r, v(r), z, ʒ] n'est peut-être pas liée à la durée). Ce n'est que par comparaison avec l'évolution parallèle des autres voyelles, que nous avons mieux pu apprécier le rôle que jouait la durée dans cette évolution.

Enfin, si la loi de position semble particulièrement valable pour les parlers du midi (cf. Séguy 1950, Durand 1976, Rochet 1982, Moreux 1985),

c'est probablement aussi parce que la structure prosodique de ces parlers a des caractéristiques spécifiques qui se répercutent sur la durée vocalique. Ces français méridionaux ignorent aussi complètement les oppositions de durées, contrairement à la plupart des parlers du nord de la Loire (sauf le picard). Si l'on admet de plus qu'ils obéissent à une forme d'isochronie des pieds (au sens de Selkirk 1978), alors on s'attend à ce que les voyelles dans un pied fermé, par exemple la première voyelle de *côte* [kɔtə], de *fausseté* [fɔsə-te] ou de *augmenter* [ɔg-mā-te] (où nous avons séparé les pieds par un tiret) soient plus brèves que les voyelles dans un pied ouvert, par exemple la voyelle de *lait* [le], ce qui expliquerait pourquoi les voyelles fermées de la langue source ont été ouvertes dans le premier cas, et que les voyelles ouvertes ont été fermées dans le second. Une étude pilote de Moreux (1985, p. 49) sur le français du Béarn, cependant, montre que seulement deux des trois sujets testés ont effectivement des voyelles plus brèves dans des pieds fermés, et ceci seulement dans les syllabes qui reçoivent un accent de groupe.

Dans chacun des trois types de parlers, français central, français méridional, picard amiénois, l'ouverture des voyelles paraît être — si l'on se limite aux contextes les plus apparents — conditionnée par des facteurs complètement différents; respectivement : durée vocalique, structure pédi-que, structure syllabique. Si l'on songe que le passage du latin au roman s'accompagne d'une ouverture des voyelles de même type que celle que nous avons vu ici (ī > I, ū > U, ē > ε et ö > ɔ) et qui est conditionnée par la longueur vocalique, on est en droit de se demander s'il existe un dénominateur commun à tous ces changements, c'est-à-dire si les mêmes changements sont explicables par les mêmes causes. C'est là la base de toute démarche théorique.²² L'hypothèse que nous formulons, c'est que le conditionnement syllabique ou pédi-que dans de tels changements n'intervient pas directement, mais par l'intermédiaire de la durée vocalique.

Yves-Charles Morin
Université de Montréal

22. Je ne prétends bien sûr pas que les mêmes conséquences ont *nécessairement* les mêmes causes, comme la lecture que fait Mc Laughlin (1983b, p. 63) de Morin (1983a) pourrait le laisser croire, lorsqu'elle écrit : «l'«hypothèse syllabique» [selon Morin 1983a] voudrait donc que, depuis l'époque gallo-romane, la fermeture de la syllabe soit la condition à la fois nécessaire et suffisante pour qu'un [e] s'ouvre.» Il me semblait bien avoir dit, cependant (Morin 1983a, p. 45) que «rien n'exige de voir dans les trois cas d'ouverture de [e] examinés ici [c'est-à-dire depuis le latin jusqu'au français moderne] le résultat du même conditionnement».

Références

- BANITT, Menahem (1972) *Le Glossaire de Bâle*, Jérusalem, Académie nationale des sciences et des lettres d'Israël.
- BLOCH, Oscar (1917) *Les parlers des Vosges méridionales*, Paris, Champion.
- BOURCIEZ, Édouard (1937) *Précis historique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
- BOUREL, Michelle (1976) «Le parler de Loudéac» dans *Dastum* n° 4, pp. 71-95.
- BUBEN, V. (1935) *Influence de l'orthographe sur la prononciation du français moderne*, Bratislava.
- CASAGRANDE, Jean (1983) «La syllabe dans l'optique de la loi de position, ou procès et sentence de douteuses notions» dans *General Linguistics* vol. 23, n° 4, Pennsylvania State University, University Park et Londres.
- DAVAU, Maurice (1979) *Le vieux parler tourangeau*, Tours, C.L.D.
- DAUZAT, Albert (1897) *Études linguistiques sur la basse Auvergne : phonétique historique du patois de Vinzelles*, Félix Alcan, Paris.
- DAUZAT, Albert (1930) *Histoire de la langue française*, Paris, Payot.
- DEBRIE, René (1961) *Lexique picard des parlers nord-amiénois*, Arras, Archives du Pas-de-Calais.
- DEBRIE, René (1965) *Supplément au lexique picard des parlers nord-amiénois*, Abbeville, Paillart.
- DEBRIE, René (1975) *Lexique picard des parlers ouest-amiénois*, Amiens.
- DEBRIE, René (1979) *Lexique picard des parlers sud-amiénois*, Grandvilliers (Oise), Sinet.
- DELATTRE, Pierre (1951) *Principes de phonétique française à l'usage des étudiants franco-américains*, 2^e éd., Middlebury, Vermont.
- DELATTRE, Pierre (1959) «Rapports entre la durée vocalique, le timbre et la structure syllabique en français» dans *French Review* vol. 32, pp. 547-552. [(1966) *Studies in French and comparative phonetics*, pp. 105-110, La Haye, Mouton.]
- DIOT, Auguste (1930-1932) *Le Patois Briard*, Provins.
- DOTTIN, G. et J. Langouët (1901) *Glossaire du parler de Pléchéat*, Rennes.
- DRAPEAU, Lynn (1979) *Aspects de la morphologie du nom en montagnais*, Thèse de Ph.D., Université de Montréal.
- DUMAS, Denis (1981) «Structure de la diphtongaison québécoise» dans *The Canadian Journal of Linguistics/La Revue canadienne de linguistique*, vol. 16, pp. 1-61.
- DURAND, Jacques (1976) «Generative phonology, dependency phonology and Southern French» dans *Lingua e Stile*, vol. 11, 3.23.
- FOLEY, James (1977) *Foundations of theoretical phonology*, Cambridge University Press.
- FORD, Alan (1976) «L'accentuation dans le montagnais de la Moisie» dans *Papers from the Seventh Algonquian Conference*, William Cowan (dir.), pp. 347-360, Ottawa, Université Carleton.
- FOUCHÉ, Pierre (1935a) «La prononciation actuelle du français» dans *Où en sont les études de français*, Albert Dauzat (dir.), pp. 13-34, Bibliothèque du «français moderne», Paris.
- FOUCHÉ, Pierre (1935b) «L'évolution phonétique du français du 16^e siècle à nos jours» dans *Où en sont les études de français*, pp. 35-54, Albert Dauzat (dir.), Bibliothèque du «français moderne», Paris.
- FOUCHÉ, Pierre (1969) *Phonétique historique du français*, vol. 2 : les voyelles (2^e éd.), Klincksieck, Paris.

- FREEMAN, Michael (1971) *The pronunciation of the tonic vowels from Early Old French through pre-modern French, Prolegomena to a generative diachronic study of French phonology*, Thèse de Ph.D., Université de Californie, Santa Barbara.
- FUJIMURA, O. et J.E. Miller, (1979) «Mandibule height and syllable-final tenseness» dans *Phonetica* vol. 36, pp. 263-272.
- GALAND, L. (1968) «Timbre et longueur : les oppositions de voyelles dans une variété bourguignonne du français» dans *Word* vol. 24, pp. 165-174.
- GENDRON, Jean-Denis (1966) *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Paris, Klincksieck et Québec, PUL.
- HAUST, Jean (1933) *Dictionnaire liégeois*, Liège, Vaillant-Carmanne.
- KAYE, Jonathan, Jean Lowenstamm et Jean-Roger Vergnaud (1985) «The internal structure of phonological elements, a theory of charm and government», ms., UQAM.
- KOHLER, Klaus J. (1983) «Phonetic timing as explanation in phonology» dans *Abstracts of the Tenth international congress of phonetic sciences*, A. Cohen and M.P.R. v.d. Broecke (dir), pp. 275-283, Dordrecht, Foris.
- LANOUE, Pierre de (1596) *Le grand dictionnaire des rimes françaises*. [réédité en 1972 par Slatkine Reprints, Genève, d'après l'édition de Genève de 1623].
- LASS, Roger (1980) *On explaining language change*, Cambridge University Press.
- MAILHOT, José (1975) «Standardisation de l'orthographe montagnaise, Rapport préliminaire», ms.
- MALMBERG, Bertil (1941) «Observations sur le système vocalique du français» dans *Acta Linguistica*, vol. 2, pp. 234-246.
- MAROUZEAU, J. (1961) *Lexique de la terminologie linguistique*, Paris, Paul Geuthner.
- MARTINET, André (1945) *La prononciation du français contemporain*, Paris, Droz.
- MARTINET, André (1955) *Économie des changements phonétiques*, Berne, Francke.
- MARTINET, André (1969) *Le français sans fard*, Paris, PUF.
- MARTINET, André et Henriette Walter (1973) *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, Paris, France-Expansion.
- MATTE, Edouard Joseph (1982) *Histoire des modes phonétiques du français*, Genève, Droz.
- Mc LAUGHLIN, Anne (1983a) «Les relations entre le timbre du e accentué et la chute du cheva final en français» dans *Revue québécoise de linguistique*, vol. 12, n° 2, pp. 9-36.
- Mc LAUGHLIN, Anne (1983b) «L'ouverture des [e] accentués, mais qui donc voudrait défendre l'hypothèse syllabique?» dans *Revue québécoise de linguistique*, vol. 12, n° 2, pp. 63-68.
- MILLET, Adrien (1933) *L'enseignement des sons du français depuis le 16^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, J. Monnier.
- MOREUX, Bernard. (1985) «La 'loi de position' en français du midi : I. Synchronie (Béarn)» dans *Cahiers de grammaire* 9, Université de Toulouse-le Mirail.
- MORIN, Yves-Charles (1981) «Où sont passés les s finals de l'ancien français?» dans *Variation Omnibus*, David Sankoff et Henrietta Cedergren (dir.), pp. 35-47, Edmonton, Linguistic Research.
- MORIN, Yves-Charles (1983a) «De l'ouverture des [e] du moyen français» dans *Revue québécoise de linguistique*, vol. 12, n° 2, pp. 37-61.
- MORIN, Yves-Charles (1983b) «On the morphologization of word-final consonant deletion in French», à paraître dans *Sandhi in the languages of Europe*, Henning Andersen (dir.), La Haye, Mouton.
- MORIN, Yves-Charles (1985a) «Pour une histoire des voyelles longues en français» dans *JAPLA* n° 6/7, pp. 1-27.

- MORIN, Yves-Charles (1985b) «L'ouverture des voyelles nasales en ancien français, rôle de la longueur» dans *53e congrès de l'ACFAS*, Chicoutimi.
- MORIN, Yves-Charles et Louise Dagenais (1985) «La longueur vocalique en français d'après le témoignage de Rousselot et Laclotte (1902)», ms., Université de Montréal.
- NYROP, Kr. (1899) *Grammaire historique de la langue française* vol. 1, Copenhague.
- OHALA, John (1983) «The direction of sound change» dans *Abstracts of the Tenth international congress of phonetic sciences*, A. Cohen et M.P.R. v.d. Broecke (dir.), pp. 253-258, Dordrecht, Foris Publications.
- ROCHET, Bernard (1982) «The mid-vowels in Bordeaux French» dans *Orbis*, vol. 29, pp. 76-104, année 1980.
- ROUSSELOT, l'abbé et Fauste Laclotte (1902) *Précis de prononciation française*, Paris et Leipzig, Welter.
- SANTERRE, Laurent (1974) «Deux E et deux A phonologiques en français québécois» dans *Le français de la région de Montréal, Cahier de Linguistique* n° 4, pp. 117-145.
- SÉGUY, Jean (1950) *Le français parlé à Toulouse*. [(1978) Toulouse, Privat].
- SELKIRK, Elisabeth (1978) «The French foot, on the status of 'mute' e» dans *Studies in French Linguistics*, vol. 1, n° 2, pp. 141-150.
- STRAKA, Georges (1959) «Durée et timbre vocalique, observations de phonétique générale, appliquée à la phonétique historique des langues romanes» dans *Zeitschrift für Phonetik und allgemeine Sprachwissenschaft*, vol. 12, pp. 276-300. [(1979) *Les sons et les mots*, pp. 167-191, Paris, Klincksieck.]
- STRAKA, Georges (1981) «Sur la formation de la prononciation française d'aujourd'hui» dans *Travaux de linguistique et de littérature*, vol. 19, n° 1, pp. 161-248.
- SVENSON, Lars-Owe (1959) *Les parlers du Marais Vendéen*, Göteborg.
- THUROT, Charles (1881-1883) *De la prononciation française depuis le commencement du 16^e siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, Paris, Imprimerie Nationale. [réédité en 1966 par Slatkine Reprints, Genève].
- TRANEL, Bernard (1984a) «Closed syllable adjustment and the representation of schwa in French», à paraître dans *Proceedings of the Tenth Annual Berkeley Linguistic Society Meeting*.
- TRANEL, Bernard (1984b) «On the scope of closed syllable adjustment in French», à paraître dans *Phonologica 1984*, Wolfgang Dressler et al (dir.).
- TRANEL, Bernard (1984c) «French liaison and extrasyllabicity», ms., Irvine, University of California.
- TRANEL, Bernard (1985) «On closed syllable adjustment in French» dans *Selected papers from the Thirteenth Symposium on Romance Languages*, Larry King et Catherine Maley (dir.), pp. 377-405, Amsterdam, John Benjamins.
- VALDMAN, Albert (1978) «The 'loi de position' and the direction of phonological change in the French mid vowel system» dans *Contemporary studies in Romance linguistics*, Margarita Suñer (dir.), pp. 316-329, Washington, D.C., Georgetown University Press.
- VAN DEN BUSSCHE, H. (1984) «L'ouverture de la voyelle /e/ issue de /e/ roman entravé (ē, ĩ latins) en ancien français. Essai de datation et de localisation» dans *Folia Linguistica Historica*, vol. 5, n° 1, pp. 41-90.
- WALKER, Douglas (1981) *Old French Morphophonology*, Montréal, Didier.
- WALTER, Henriette (1983) «L'évolution de la prononciation dans les Mauges, un cas de fluctuation» dans *Dialectologie et littérature du domaine d'oil occidental*, René Lepelley (dir.), Caen, Musée de Normandie.